



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Office fédéral de l'armement armasuisse
armasuisse immobilier

Liste des droits de signature

Table des matières

1	Liste des droits de signature	2
2	Légende	6
3	Changement de taille du projet dans le courant du projet (changement de classe)	8
4	Modification de projets et de besoins	8



1 Liste des droits de signature

Tâches / étapes	Cat.	Organisme à l'origine du besoin, auteur du besoin					Exploitant	Représentant du propriétaire
		Défense (y c. SRC)	OFPP	armasuisse	SG DDPS (y c. OAC)	EV (besoins de remises en état)		
Planification du budget								
Définir l'ordre de grandeur et le standard de la convention de location en fonction des critères budgétaires		Subordonné direct C Immo D	MI OFPP	Locataire ar	Locataire SG DDPS			
Valider la convention annuelle de location en vue de l'inscription au budget		C Immo D	C GB RES	Locataire ar	Locataire SG DDPS			
Signer la convention annuelle de location après adoption du budget par les Chambres fédérales		C EM A	C services commerciaux Directeur/ Directrice	C DC	Secrétaire général/e			C ar Immo
Concepts d'affectation / Concepts de développement								
Approbation		C EM A	Directeur/ Directrice	RC	Secrétaire général/e			C ar Immo
Normes et standards								
Approbation		C EM A	Directeur/ Directrice	RC	Secrétaire général/e			C ar Immo
Formulation du besoin par projets								
Soumettre l'annonce préalable de besoin (signature à deux), annonce préalable de besoin en vue de l'introduction de la planification des investissements	K	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant		
	M	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS	FM * C DS FM		
	G	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS	FM * C DS FM		
Soumettre la formulation du besoin (signature à deux) * = besoins de remises en état < 3 mio. : sont discutés avec le locataire dans le cadre de la planification de la remise en état mais pas signés séparément; besoins de remises en état > 3 mio. : sont signés conjointement par le Facility Management et le locataire conformément aux dispositions régissant les droits de signature	K	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/e	FM * C DS FM		
	M	C Subordonné direct CdA C EM A	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/e	FM* C FM		
	G	Subordonné direct CdA CdA	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/e	FM* C FM		
< 100 000 CHF, non susceptible d'être activé, pas de prestation de planification, pas de MPV	KI	C Immo D						C DS PFM
Tâches / étapes	Cat.	Organisme à l'origine du besoin, auteur du besoin					Exploitant	Représentant du propriétaire
		Défense (y c. SRC)	OFPP	armasuisse	SG DDPS (y c. OAC)	EV (besoins de remises en état)		

Mandat d'élaboration	K							C PPR
	M							C DS SIP
	G							C DS SIP
Approbation	K	C Subor-donné direct C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subor-donné direct SG DDPS			C PPR
	M	C subordonné direct CdA C EN A	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subor-donné direct SG DDPS		C LFB ⁷	C DS SIP
		<p>Si l'imprécision des coûts de la stratégie de solution est respectée, le produit de phase peut être approuvé directement par le SPC-K. Il n'est pas nécessaire d'obtenir des signatures.</p> <p>Si aucune stratégie de solution n'est élaborée, l'étude de faisabilité doit être approuvée en bonne et due forme par des signatures.</p> <p>L'utilisateur concerné (DU CdA) peut néanmoins exiger une série de signatures en bonne et due forme.</p>						
	G	C subordonné direct CdA CdA	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subor-donné direct SG DDPS		C cond log ⁷	C DS SIP
		<p>Si l'imprécision des coûts de la stratégie de solution est respectée, le produit de phase peut être directement approuvé par le responsable du projet. Il n'est pas nécessaire d'obtenir les signatures.</p> <p>L'utilisateur concerné (DU CdA) peut néanmoins exiger une série de signatures en bonne et due forme.</p>						
Étude de projet (avant-projet/projet de construction)								
Mandat d'élaboration des avant-projets	K							C PPR
	M							C DS SIP
	G							C DS SIP
Adoption de l'avant-projet	K	C Subor-donné direct du CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS			C DS SIP
	M	C Subor-donné direct du CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS		C LFB ⁷	C DS SIP
		<p>Si l'imprécision des coûts de la stratégie de solution est respectée, le produit de phase peut être directement approuvé par le SPC-K. Il n'est pas nécessaire d'obtenir des signatures.</p> <p>Si aucune stratégie de solution n'est élaborée, l'imprécision des coûts de l'étude de faisabilité s'applique de manière analogue. Si celle-ci est respectée, le produit de phase peut être directement approuvé par le SPC-K. Il n'est pas nécessaire d'obtenir des signatures.</p> <p>L'utilisateur concerné (DU CdA) peut néanmoins exiger une série de signatures en bonne et due forme.</p>						
	G	C Subor-donné direct du CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS		C LF ⁷	C DS SIP
		<p>Si l'imprécision des coûts de la stratégie de solution est respectée, le produit de phase peut être directement approuvé par le responsable du projet. Il n'est pas nécessaire d'obtenir les signatures.</p> <p>L'utilisateur concerné (DU CdA) peut néanmoins exiger une série de signatures en bonne et due forme.</p>						
Mandat d'élaboration du projet de construction	K							C PPR
	M							C DS SIP
	G							C DS SIP
Approbation projet de construction	K	C Subor-donné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS			C PPR
	M	C Subor-donné direct CdA C EN A	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS		C LFB ⁷	C DS SIP
	G	C Subor-donné direct CdA	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Subordonné direct SG		C LF ⁷	C ar Immo

		CdA			DDPS Secrétaire général/ e			
Tâches / étapes	Cat.	Organisme à l'origine du besoin, auteur du besoin					Exploitant	Représentant du propriétaire
		Défense (y c. SRC)	OFPP	armasuisse	SG DDPS (y c. OAC)	EV (besoins de remises en état)		
Réalisation								
En général, préparation de la planification de la réalisation dans le cas où celle-ci est lancée avant l'approbation du programme immobilier par le Parlement (en général après l'approbation du premier conseil)	G							L ar Immo / L BM
Libération de la réalisation du projet	K	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e			C PPR
	M	C Subordonné direct CdA C EM A	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e			C DS SIP
	G	C Subordonné direct CdA CdA	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e			C ar Immo
Modifications de projets et de besoins								
Modifications de commandes dans le cadre des crédits d'engagement alloués Lorsque des modifications de commandes peuvent être financées à l'aide des positions de réserve (p. ex. imprévus)	K	C Subordonné direct du CdA Subordonné direct C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS			C PPR
	M	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS			C DS SIP
	G	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	Locataire ar C DC	Locataire SG DDPS Subordonné direct SG DDPS			C DS SIP
Modifications de commandes nécessitant un crédit supplémentaire, une augmentation de crédit ou une adaptation du budget des coûts	K	C Subordonné direct CdA C Immo D	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e	FM C DS FM		C PPR
	M	C Subordonné direct CdA C EM A	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e	FM C DS FM		C DS SIP
	G	C Subordonné direct CdA CdA	C DA Directeur/ Directrice	C DC RC	Subordonné direct SG DDPS Secrétaire général/ e	FM C DS FM		C DS SIP
Cas d'affaires restitution de bien : résiliations de biens immobiliers par le domaine Défense								
Résiliation d'immeubles du domaine Défense par les subordonnés directs du CdA (liste collective)		C Subordonné direct CdA CdA						

Illustration 1 : Liste des droits de signature

2 Légende

	Besoins / projets (investissements)	Loyer pendant la durée d'utilisation ou la durée d'engagement	Résiliations (valeur à neuf indexée ou va- leur de remplacement)
Mesures mi- neures (KI)	KI = inférieur à 0,1 million	KI = inférieur à 0,1 million	KI = inférieur à 0,1 million
Petit (K)	K = 0,1 jusqu'à 3 mio.	K = 0,1 jusqu'à 3 mio.	K = 0,1 jusqu'à 3 mio.
Moyen (M)	M = 3 mio jusqu'à 10 mio.	M = 3 mio jusqu'à 10 mio.	M = 3 mio jusqu'à 10 mio.
Grand (G)	G = plus de 10 mio.	G = plus de 10 mio.	G = plus de 10 mio.

Cat.	Catégorie
1	Locataire uniquement si des ouvrages du parc principal sont concernés
2	En plus : niveau départemental en cas d'incidence sur le plan sectoriel
3	Y compris utilisateur principal (Major-User) domaine Défense pour l'entremise de bâtiments administratifs dans la région de Berne
4	Compétence de signature de conventions-cadres de location avec des locataires externes au DDPS : Pour le locataire : 1 ^{re} signature : remp. du directeur de l'Office 2 ^e signature : directeur de l'Office Pour armasuisse: 1 ^{re} signature : directeur d'armasuisse Immobilier 2 ^e signature : directeur général de l'armement (RC)
5	Pour les projets de plus de 10 mio. devant être inscrits au message, avec organisation de projet à deux niveaux : en règle générale dans le cadre des séances de la surveillance du projet
6	Si des écarts importants par rapport aux hypothèses de planification apparaissent dans le courant de la planification (p. ex. concernant coûts et rentabilité), la réglementation des compétences selon tri / stratégie de solutions / offre s'applique pour la décision suivante selon le système des feux de circulation.
7	Pour le partenaire SLA BLA
CH	Dans toute la Suisse
R	régional
L	local

SG DDPS (y c. SRC)

Subordonné direct SG DDPS

Chefs des domaines directement subordonnés au Secrétariat général du DDPS et chef du DDPS (p. ex. Office de l'auditeur en chef)

Locataire SG DDPS	Locataire SG DDPS (Chef services ; représentant de l'immobilier du domaine concerné, par exemple Office de l'auditeur en chef)
OFPP	
C DA	Chef du domaine d'affaires concerné Locataire
OFFP	Locataire OFPP
Défense (y c. SRC)	
CdA	Chef de l'armée
C Subordonné direct CdA	Subordonné direct du chef de l'armée ; C NDB
C EN A	Chef de l'Etat-major de l'armée
C Immo D	Chef de l'immobilier du domaine Défense
Subordonné direct C Immo D	Subordonné direct du chef de l'immobilier du domaine Défense
C BLA	Chef de la Base logistique de l'armée C
cond log	Chef de la conduite de la logistique
C LFB	Chef exploitant des immeubles Défense
C Kdo Cyber	Chef de la base d'aide au commandement
armasuisse	
RC	Directeur général de l'armement
C ar Immo	Directeur d'armasuisse Immobilier
C DC	Chef de domaine de compétences (y compris ar Immo comme locataire armasuisse)
C DC ZD	Chef du domaine de compétences Services centraux
C DS SIP	Chef du domaine spécialisé Projets immobiliers stratégiques
C PPR	Chef de la région de portefeuille de projets
C FM	Chef du Facility Management
C DS FM	Chef du domaine spécialisé Facility Management (par région)
C PUM	Chef de la Gestion du portefeuille et de l'environnement
D DS PFM	Chef du domaine spécialisé Gestion du portefeuille
C BM	Chef de la Gestion de projets de constructions
C DS BM	Chef du domaine spécialisé Gestion du portefeuille (par région)
PL BM	Chef de projet Gestion de projets de construction
PFM région	Gestionnaire de portefeuille (par région)
Locataire ar	Locataire armasuisse (Chef Transports et douanes ; représentant de l'immobilier du domaine de compétences concerné)
Auteur proj mandat	Auteur de projet mandaté (externe au DDPS)

3 Changement de taille du projet dans le courant du projet (changement de classe)

L'adaptation du montant des investissements et/ou du loyer pendant la durée d'utilisation ou la durée d'engagement dans le courant du processus peut faire passer un projet dans une classe supérieure (petit / moyen / grand). Dans ce cas, les signatures pour la nouvelle taille du projet conformément à la formulation des besoins pour des projets spécifiques doivent au plus tard être apposées au moment de prendre la décision suivante selon le système des feux de circulation. La taille du projet est déterminée par la composante supérieure (investissements ou loyer pendant la durée d'utilisation ou la durée d'engagement).

Le CdA doit par exemple signer un projet de construction si les frais d'investissements dépassent le montant de CHF 10 millions durant la réalisation du projet. Cela vaut également si l'augmentation des coûts est uniquement motivée par des mesures techniques sans utilité supplémentaire pour le locataire (p. ex. mesures de remise en état, sécurité parasismique).

4 Modification de projets et de besoins

Dans les dispositions régissant les droits de signature, une distinction est faite entre une modification de projet et une modification de besoin.

- Modifications de commandes dans le cadre des crédits d'engagement alloués. Il s'agit de modifications de projets et de besoins qui peuvent être financées par les positions de réserve (p. ex. imprévus) et
- Modifications de commandes nécessitant un crédit supplémentaire, une augmentation de crédit ou une adaptation du budget des coûts. Il s'agit de modifications de projets et de besoins qui nécessitent une adaptation du budget des coûts (adaptation avant l'ouverture du crédit) ou un crédit supplémentaire ou une augmentation du crédit (adaptation après l'ouverture du crédit).